

Bulletin mensuel septembre 1994

AFRIQUE DU SUD

Un regain de violence jette le désarroi parmi les familles du KwaZulu-Natal

Après que des hommes armés de fusils automatiques eurent brûlé sa maison, Mme Magwaza et ses enfants ont été obligés de vivre comme des fugitifs, sans nourriture ni toit. Cinq jours plus tard, le 13 juillet, dépassée par les événements, elle s'est pendue.

Le cas de Mme Magwaza reflète le désespoir de nombreux habitants de la côte nord de la province du KwaZulu-Natal qui assistent à la résurgence de la violence préélectorale en Afrique du Sud.

Les militants politiques et leurs familles se sont enfuis après des attaques perpétrées par des hommes armés agissant avec l'aval de la police.

Le 26 juin, un jeune instituteur sympathisant de l'ANC (Congrès national africain), Blessing Vusumuzi Ntuli, a été abattu devant sa maison dans la ****township**** (cité noire) de Gezinsila.

Il a été assassiné après avoir reçu des menaces de mort d'individus vivant dans une zone de squatters voisine, connue sous le nom de ****Scrapyard**** (décharge). Parmi les habitants de ce quartier, on compterait des partisans du Parti de la liberté Inkatha entraînés à des méthodes paramilitaires dans un camp clandestin mis sur pied par le gouvernement de l'ancien ****homeland**** du KwaZulu.

Ceux qui ont menacé Blessing Vusumuzi Ntuli lui ont dit qu'ils ne voulaient pas que des partisans de l'ANC vivent dans cette zone. Des témoins auraient vu un véhicule de police de l'ancien ****homeland**** du KwaZulu patrouiller toutes lumières éteintes au moment où il a été assassiné. A la fin juillet, aucune arrestation n'avait encore eu lieu en rapport avec ce meurtre.

Les auteurs de violations des droits de l'homme dans cette région du KwaZulu-Natal sont encouragés par le climat d'impunité et le retard à intégrer la police de l'ancien ****homeland**** dans la principale force de police du pays.

ROYAUME-UNI

Mauvais traitements par des membres de la sécurité

AI est préoccupée par des allégations de traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés aux demandeurs d'asile et aux immigrés déboutés que l'on expulse du Royaume-Uni.

Les mandats d'expulsion émanant du ministère de l'intérieur sont parfois exécutés par les autorités de l'immigration avec l'aide de la police, mais le plus souvent par des membres des forces de sécurité privées. Dans certains cas, on utilise du matériel non réglementaire pour maîtriser les personnes que l'on expulse, notamment des bâillons, du ruban adhésif et des courroies de plastique, ce qui peut aller jusqu'au traitement cruel, inhumain ou dégradant.

Dans un rapport récent*, AI mentionne le cas d'une Jamaïcaine arrêtée par la police et les autorités de l'immigration en juillet 1993. Après avoir été attachée avec une ceinture et bâillonnée, Joy Gardner s'est écroulée, est tombée dans le coma et décédée quatre jours plus tard.

Des gardes de forces de sécurité privées engagés par le ministère de l'intérieur pour expulser Dorothy Nwokedi, une Nigériane, ont attaché ses jambes, des chevilles aux genoux, avec du ruban adhésif large que l'on utilise normalement pour fermer les valises. Deux méthodes de contrainte interdites, à savoir le bâillon adhésif et une large ceinture de cuir, ont également été utilisées pour l'expulsion d'un Ghanéen.

AI a demandé au Gouvernement britannique d'ouvrir une enquête exhaustive et indépendante sur les allégations de mauvais traitements faites par des immigrants en voie d'expulsion. L'organisation a aussi instamment prié le gouvernement de mener une enquête indépendante sur le rôle et la responsabilité de tous les organes impliqués dans le processus d'expulsion, l'indépendance des procédures de plaintes ainsi que l'autorisation et l'usage d'instruments et de méthodes de contrainte.

* **Traitements cruels, inhumains ou dégradants lors d'expulsions par la force** (AI Index : EUR 45/05/94)

IRAN

Trois chrétiens éminents retrouvés morts

Le nombre de cas de mort violente de responsables religieux en Iran fait de plus en plus craindre pour la sécurité d'autres personnalités de la communauté chrétienne.

Le corps du révérend Tatavous Michaelian, président du Conseil des pasteurs protestants en Iran, a été découvert le 2 juillet 1994, la tête criblée de balles. Trois jours plus tard, la police découvrait le corps du révérend Mehdi Dibaj dans la partie ouest de Téhéran. Ces deux morts viennent s'ajouter à celle du révérend Haik Hovsepian Mehr, directeur de l'Eglise des assemblées de Dieu, en janvier 1994.

Le révérend Dibaj s'était converti de l'islam au christianisme il y a 45 ans. Il avait été arrêté en 1984 sans qu'on lui en donne la raison. AI pense cependant qu'il avait été arrêté pour la seule et unique raison d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté de religion et d'expression, et qu'il était par conséquent un prisonnier d'opinion. Le 21 décembre 1993, il était condamné à mort pour apostasie ; il disposait de 20 jours pour faire appel.

Il avait été relâché le 16 janvier 1994 mais les charges retenues contre lui n'auraient pas été abandonnées. Le révérend Hovsepian Mehr, qui avait ouvertement défendu le révérend Dibaj et qui avait mené campagne contre sa condamnation à mort, a été retrouvé mort le 20 janvier.

AI a écrit au Gouvernement iranien, en janvier, puis le 7 juillet, le priant de garantir la protection des minorités religieuses en Iran.

Pérou

Santosa Layme Bejar, militante communautaire, a été arrêtée le 26 février 1994 par des membres de la brigade antiterroriste de la police, dans le district de San Juan de Lurigancho, à Lima, la capitale.

Elle est accusée d'appartenir au groupe d'opposition armé clandestin, le Parti communiste du Pérou - PCP (le Sentier lumineux), et a été inculpée d'"actes de terrorisme".

Ces accusations sont fondées exclusivement sur le témoignage d'un membre du PCP qui affirme qu'elle appartenait à un réseau du PCP à Lima. Elle n'aurait pas eu recours à la violence ni préconisé son usage ; AI la considère comme une prisonnière d'opinion et lance un appel pour qu'elle soit libérée immédiatement et sans condition.

Santosa Layme Bejar est une militante communautaire depuis 1983. Elle a participé activement à des projets de santé pour les femmes et les enfants et contribué à la mise en place du programme ****Vaso de Leche**** (verre de lait) qui apporte un soutien alimentaire à ceux qui en ont besoin.

Avant son arrestation, elle a reçu une lettre du PCP la menaçant de mort si elle ne leur fournissait pas de la nourriture destinée au programme ****Vaso de Leche****. A plusieurs reprises, le PCP a tué, harcelé et menacé des militants et des organisations politiques qui ne partageaient ni ses objectifs, ni ses méthodes.

****Prière d'envoyer des appels**** demandant la libération immédiate et inconditionnelle de Santosa Layme Bejar à : Presidente Alberto Fujimori, Presidente de la República del Perú, Palacio de Gobierno, Plaza de Armas, Lima 1, Pérou.

Bhoutan

Tek Nath Rizal, ancien membre de l'Assemblée nationale du Bhoutan et du Conseil consultatif royal, a été condamné à perpétuité en novembre 1993 pour "actes de trahison". Il avait été arrêté en novembre 1989 et avait donc déjà passé quatre ans en prison avant d'être jugé. AI le considère comme un prisonnier d'opinion.

Tek Nath Rizal avait déjà été arrêté au Bhoutan à la mi-88 après avoir adressé une pétition au roi au sujet de pratiques déloyales qui auraient été utilisées pendant le recensement de 1988. A son avis, ces pratiques risquaient de priver de leur droit électoral et de leur citoyenneté de nombreuses personnes de langue népalaise vivant dans le sud du Bhoutan depuis des générations. Il a été relâché au bout de trois jours mais a été radié du Conseil consultatif royal.

Il s'est rendu au Népal où, avec d'autres émigrés originaires du sud du Bhoutan, il a milité contre les pratiques déloyales appliquées pendant le recensement et la politique d'"intégration culturelle" du Gouvernement du Bhoutan.

A la suite de son arrestation au Népal en 1989, il a été remis aux autorités bhoutanaises. Le tribunal (**High Court**) de Thimbhu (Bhoutan) a déclaré Tek Nath Rizal coupable d'actes de trahison contre le **Tsa-Wa-Sum** (le roi, le pays et le peuple).

Le roi Jigme Singye Wangchuck l'a gracié trois jours après sa condamnation, mais à condition qu'un accord soit conclu entre les Gouvernements du Népal et du Bhoutan au sujet du sort de dizaines de milliers de personnes de langue népalaise originaires du sud du Bhoutan et vivant dans des camps de réfugiés au Népal. Un tel accord n'a jamais été signé.

Tek Nath Rizal a été détenu au secret et enchaîné pendant près de deux ans. Il se trouve actuellement au camp de détention de Chemgang. **Prière d'envoyer des appels à** : Sa Majesté le Roi Jigme Singye Wangchuck, Thimbhu, Bhoutan.

Ukraine

Vasily Mikhaylovitch Krivonos a été condamné à mort pour meurtre par le tribunal régional de Vinnitsa, le 18 novembre 1993. Il venait d'avoir 18 ans lorsque le crime dont il a été déclaré coupable a été commis ; il aurait des difficultés pour étudier et des problèmes nerveux et psychiques.

Le 24 février 1994, son appel était rejeté par la Cour suprême ukrainienne. Son dernier espoir d'échapper à l'exécution réside dans l'appel à la clémence qu'il a déposé le 10 mars et auquel le président ukrainien n'a toujours pas répondu.

Vasily Krivonos, âgé aujourd'hui de 19 ans, a retiré les aveux qu'il avait faits peu après son arrestation, avant d'avoir pu consulter un avocat, et qui, selon lui, ont été obtenus alors qu'il était encore étourdi après une intervention qu'il a dû subir pour une blessure à la tête infligée lors de son arrestation. En vertu de la loi ukrainienne, la peine de mort peut être appliquée à des personnes âgées de 18 ans révolus au moment où le crime a été commis.

****Prière d'envoyer des appels**** pour demander de commuer immédiatement, en raison de sa jeunesse, la peine de mort infligée à Vasily Krivonos et de souligner que les erreurs de justice débouchant sur la peine capitale sont irréparables. Envoyez vos appels à : Leonid Kuchma, Président de l'Ukraine, vul. Bankovo 11, 252220 Kiyev, Ukraine.

AUTRICHE

Des ressortissants étrangers maltraités par des policiers et des gardiens de prison

Des policiers et des gardiens de prison autrichiens ont fait subir à des étrangers, et notamment à des demandeurs d'asile, des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

En mars 1993, un policier a empêché un détenu, Dickson Nosa Oviawe, de finir de s'habiller avant de s'entretenir avec un conseiller d'AI auprès de réfugiés. Ce Nigérian, âgé de 30 ans, a dû participer à une entrevue concernant son éventuelle expulsion à moitié nu, vêtu de sa seule chemise. Lorsqu'il s'est plaint auprès des autorités, on lui a répondu qu'il n'avait pas été possible d'identifier le policier responsable.

En juin 1993, deux délégués participant à la Conférence mondiale de l'ONU sur les droits de l'homme, à Vienne, ont vu des policiers donner des coups de pied et de poing à un Algérien à l'aéroport de Vienne tandis qu'ils tentaient de l'expulser. Les autorités de l'aéroport ont déclaré aux délégués que si l'homme se faisait battre, c'est parce qu'il s'agissait d'un "criminel", d'un "Algérien" et d'un "prisonnier". Le gouvernement a rejeté toute allégation de mauvais traitements.

Dans son rapport*, AI affirme que les demandeurs d'asile hésitent souvent à porter plainte pour mauvais traitements de peur que cela ne porte préjudice à leur demande d'asile. L'organisation relate également les difficultés auxquelles doivent faire face les détenus qui essaient de contacter le monde extérieur. C'est pourquoi AI craint que le nombre réel de cas de mauvais traitements soit bien plus élevé que le nombre de cas signalés. *

Autriche : Des étrangers auraient été victimes de mauvais traitements / Résumé des préoccupations (AI Index : EUR 13/02/94).

MYANMAR

Aung San Suu Kyi entame sa sixième année en tant que prisonnière d'opinion

Alors que les membres d'AI dans le monde entier marquaient le cinquième anniversaire de la détention d'Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel pour la paix en 1991, des violations des droits de l'homme continuaient d'être signalées au Myanmar.

Le 21 juillet, des soldats de l'armée du Myanmar ont ouvert le feu sur le camp de réfugiés civils, à Halockhani, situé à la frontière thaïlandaise. Ils ont emmené 16 hommes, dont les dirigeants civils du camp. AI s'est déclarée gravement préoccupée pour leur sécurité.

Le sort d'Aung San Suu Kyi, qui entre dans sa sixième année de détention en tant que prisonnière d'opinion, reflète celui de toutes les victimes de violations des droits de l'homme au Myanmar, et notamment plus de 600 prisonniers politiques, dont certains sont des prisonniers d'opinion.

Le 21 juillet 1989, Aung San Suu Kyi, qui a fondé la Ligue nationale pour la démocratie (LND) au Myanmar à la suite du soulèvement populaire de 1988, a été assignée à résidence à Yangon (Rangoon), la capitale, par le SLORC (Conseil national pour le rétablissement de l'ordre public), gouvernement du Myanmar.

Malgré sa mise en détention, la LND a gagné haut la main les élections démocratiques organisées en 1990. Le SLORC a cependant refusé de transmettre le pouvoir aux représentants élus, et de nombreux membres du parlement élu ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

CÔTE D'IVOIRE

La liberté d'expression menacée

Six journalistes ont été jugés et se sont vu restreindre leur liberté d'expression depuis l'arrivée au pouvoir, en décembre 1993, du président Henri Konan Bédié, à la suite du décès du président Houphouët-Boigny.

On compte parmi eux Aboudramane Sangaré et Souleymane T. Senn, du journal ****La voie****. Ils ont été condamnés à trois ans de prison pour avoir publié un article incitant l'opposition à adopter des stratégies plus agressives, mais non violentes, pendant la période précédant les élections présidentielles et législatives de 1995. AI estime qu'ils sont des prisonniers d'opinion et qu'ils devraient être relâchés immédiatement et sans condition.

AI a fait part de ses inquiétudes concernant cette situation dans ****Côte d'Ivoire / La liberté d'expression et d'association menacée**** (AFR 31/03/94/F).

COLOMBIE

La campagne d'AI entraîne un débat national sur les droits de l'homme

La campagne d'AI sur la Colombie, lancée en mars 1994, a réussi à provoquer une polémique d'ampleur nationale sur le bilan du gouvernement en matière de droits de l'homme.

Les groupes locaux des droits de l'homme ont accueilli avec satisfaction le rapport d'AI intitulé ****Colombie / le vrai visage de la terreur****, et ont déclaré que la campagne avait propulsé la question des droits de l'homme à l'avant-scène des préoccupations nationales. Des personnalités colombiennes ont pris part au débat et ont lancé un appel pour que des mesures concrètes soient prises afin d'empêcher que d'autres violations puissent avoir lieu.

Le Gouvernement colombien a accusé AI d'essayer de ternir la réputation du pays ; un responsable du gouvernement a menacé de porter plainte contre AI pour l'avoir accusé, à tort selon lui, d'avoir proféré des menaces de mort et commis des assassinats politiques.

En mai 1994, Fernando Brito, directeur du Département de la sûreté administrative, a parlé de plusieurs lettres que lui ont envoyées des membres d'AI dans le cadre d'appels pour Actions urgentes et qui, selon lui, accusent son organisation d'avoir proféré des menaces de mort et d'avoir commis des exécutions extrajudiciaires.

Le Gouvernement colombien a fermement rejeté le contenu des annonces que la section britannique d'AI a fait paraître dans la presse britannique et a critiqué le rapport d'AI. Des responsables du gouvernement ont affirmé qu'ils avaient déployé des efforts considérables pour améliorer la situation des droits de l'homme et ont nié le caractère systématique des violations des droits de l'homme.

AI a répondu que le Gouvernement colombien, tenu en vertu du droit national et international de faire en sorte que les forces armées respectent la loi, n'avait jamais réussi à mettre fin à l'impunité ou à traduire en justice les membres des forces de sécurité impliqués dans des violations des droits de l'homme.

Bien que les autorités aient publiquement déclaré qu'elles inviteraient AI en Colombie pour se rendre compte sur place de la situation des droits de l'homme, aucune invitation n'était parvenue à AI en juillet. Les autorités colombiennes se préparaient alors à envoyer une délégation de haut niveau en Europe, apparemment dans le cadre d'un effort pour améliorer leur image de marque.

En juillet, le président César Gaviria n'a pas approuvé une loi qui aurait fait des "disparitions" forcées un acte criminel. Le nouveau gouvernement et son président doivent entrer en fonctions le 7 août 1994. AI va continuer de faire pression auprès de ce gouvernement et de la communauté internationale afin que des mesures efficaces soient adoptées pour améliorer le bilan désastreux de la Colombie en matière de droits de l'homme.

MAROC
Libérations

Plus de 400 prisonniers politiques - dont certains avaient passé plus de 10 ans en prison - ont bénéficié d'une amnistie accordée par le Gouvernement marocain.

Parmi eux figuraient de nombreux prisonniers d'opinion et politiques condamnés depuis les années 80 à l'issue de procès inéquitables.

AI a salué la nouvelle et déclaré que cette démarche était un événement déterminant pour le Maroc qui amorçait un redressement des injustices du passé.

L'organisation demeure toutefois préoccupée de ce que d'autres prisonniers politiques - dont des prisonniers d'opinion - eux aussi condamnés à l'issue de procès inéquitables, demeurent en prison. On ne sait toujours rien des centaines de personnes, sahraouies pour la plupart, qui ont "disparu" dans les années 60.

GUINÉE ÉQUATORIALE

La répression et l'impunité continuent

À l'issue de leur visite en Guinée équatoriale en juillet dernier, les délégués d'AI ont déclaré que malgré quelques améliorations, notamment une diminution du recours à la torture, certaines personnes sont sans défense et vivent dans la crainte du comportement arbitraire des membres des forces de sécurité.

Des groupes des droits de l'homme voient le jour, mais obtiennent difficilement une reconnaissance juridique. Les changements sont plus sensibles dans la capitale, Malabo, sur l'île de Bioko. Ailleurs, on préfère étouffer la liberté d'expression et de mouvement.

Les membres des forces armées de sécurité sont omniprésents. Ils procèdent à des arrestations arbitraires surtout lorsqu'il s'agit de détracteurs du gouvernement, ils les maltraitent et réclament des pots-de-vin exorbitants. Trois prisonniers d'opinion ont été arrêtés au moment où les délégués d'AI se trouvaient à Malabo. Deux autres ont été relâchés peu après l'arrivée des délégués à Bata, sur le continent. Les membres des forces de sécurité portent soit des vêtements civils, soit des uniformes divers. Même les habitants du lieu disent qu'il est difficile de distinguer les soldats ordinaires ou les policiers des membres des forces de sécurité. Il n'existe aucune loi ou règlement définissant les structures et les compétences de ces forces de sécurité. Les abus peuvent donc avoir lieu en toute impunité.

IRAQ

Premières peines d'amputation

A la mi-juin, le tribunal pénal de Diyala, au nord-est de Bagdad, a condamné deux hommes reconnus coupables d'avoir volé des tapis à la mosquée de Bahiz al-Kabir à avoir la main coupée. Le tribunal a également délivré un mandat d'amener pour une troisième personne soupçonnée d'avoir pris part au délit et qui, si elle est reconnue coupable, risque également une condamnation à l'amputation. Au début juillet, on ne savait toujours pas quand la peine serait exécutée, ni si les prévenus avaient la possibilité d'interjeter appel.

A notre connaissance, il s'agit des premières condamnations à l'amputation depuis le 4 juin, date de l'entrée en vigueur de la loi coranique en matière judiciaire, apparemment en réaction à la rapide augmentation de la criminalité provoquée par la dégradation de la situation économique depuis l'application des sanctions de l'ONU en 1990.

Les personnes reconnues coupables de vol pour un montant équivalant à plus de 5 000 dinars risquent l'amputation d'une main, puis l'amputation du pied gauche en cas de récidive. A la fin juin, le Conseil des ministres a annoncé que cette peine serait également infligée aux paysans qui omettraient d'envoyer leur moisson aux silos du gouvernement ainsi qu'aux personnes reconnues coupables de changer illégalement des devises.

AI estime que l'amputation, qui est interdite en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme, est une peine cruelle, inhumaine et dégradante.

BANGLADESH

Des écrivains inculpés de blasphème

En juin, quatre journalistes ont été inculpés de blasphème à cause d'articles qu'ils avaient écrits au sujet des décrets religieux pris par le clergé musulman contre les organisations non gouvernementales s'occupant de la formation de femmes défavorisées.

L'écrivain Taslima Nasrin a également été accusée de blasphème parce que le point de vue qu'elle a exprimé dans une interview aurait blessé certaines susceptibilités religieuses. Deux des journalistes ont été emprisonnés pendant plusieurs semaines, les autres, ainsi que Taslima Nasrin, vivent dans la clandestinité. Les bureaux de rédaction de plusieurs journaux ont été attaqués et d'autres journalistes ont été blessés par des islamistes. Certains groupes islamistes ont proféré des menaces de mort à l'encontre de Taslima Nasrin et de sa famille et ont offert une récompense à quiconque la tuera.

AI a demandé à ce que les charges, si elles ont été retenues uniquement pour l'exercice du droit à la liberté d'expression, soient abandonnées ; elle a en outre prié le gouvernement de garantir la sécurité de toutes les personnes menacées par les islamistes.

LEGENDES

Page 1

Le révérend Mehdi Dibaj, l'un des chrétiens assassinés en Iran.

Page 2

Vasily Mikhaylovitch Krivonos

Tek Nath Rizal

Page 7

Aung San Suu Kyi entame sa sixième année d'assignation à domicile.

Page 8

Une Haïtienne et son enfant sont ramassés par les garde-côtes américains après s'être enfuis d'Haïti, où sont commises de graves violations des droits de l'homme. AI a déclaré qu'aucun demandeur d'asile ne devait être renvoyé en Haïti où il risque d'être victime de violations des droits de l'homme. La possibilité d'une invasion de l'île s'était accrue au début d'août. AI a mis en garde contre une répétition des événements de Somalie, où les forces ont tué les civils non armés dont elles devaient protéger les droits fondamentaux.

Focus de septembre 1994 Le courage de continuer la lutte

Le présent Dossier contient des entretiens avec deux personnes dont l'existence a été bouleversée par des violations des droits de l'homme. En pages 4 et 5, Kashmir Singh, du Pendjab (Inde), parle de ses efforts pour retrouver son fils, Harjit Singh, qui a "disparu" en 1992 et dont le cas est décrit ci-après. En page 6, Myroslav Marynovytch décrit ce qu'il a vécu lorsqu'il était prisonnier d'opinion en Ukraine, puis ses activités pour le respect des droits de l'homme.

Le 29 avril 1992, au Pendjab, des policiers ont contraint Harjit Singh, 22 ans, à descendre d'un autobus. L'arrestation s'est effectuée sans mandat et la police de cet Etat a nié l'incident. Deux semaines après, des policiers sont venus chez les parents d'Harjit, soi-disant pour leur remettre les cendres de leur fils. Ils ont dit qu'il avait été emmené pour interrogatoire et tué quand des militants sikhs ont attaqué la patrouille de police. Son père, Kashmir Singh, refusant de croire à la mort de son fils, fait campagne sans relâche depuis plus de deux ans pour obtenir sa libération.

Le cas d'Harjit Singh est l'un de ceux mis en exergue dans la campagne d'AI contre les assassinats politiques et les "disparitions".

A la nouvelle de l'enlèvement de son fils, Kashmir Singh, employé à l'office régional de l'électricité, s'est immédiatement rendu au commissariat de Baba Bakala. La police a refusé de l'entendre et n'a pas enregistré sa plainte.

Les jours suivants, il est allé à la recherche d'Harjit dans plusieurs commissariats qui ont tous démenti l'arrestation de son fils. Finalement, un subordonné aurait dit à Kashmir Singh qu'il pouvait faire relâcher Harjit dans les trois jours contre 30 000 roupies. Kashmir Singh a bien versé l'argent mais Harjit n'a pas été libéré.

Le 8 mai, Kashmir a découvert qu'Harjit avait été transféré au centre d'interrogatoire de Mal Mandi. Là, un préposé lui aurait dit qu'Harjit avait été interrogé sous la torture - et que bien qu'il ne fût pas un terroriste, on préparait de fausses charges contre lui à la suite de pressions exercées par de hauts responsables politiques. Le 13 octobre, un ami d'Harjit, Anoop Singh, ayant découvert qu'on le retenait au poste des forces de sécurité à Rasulpur, est allé avec Kashmir déposer une demande d'**habeas corpus** au tribunal. Le tribunal a ordonné une perquisition des locaux et, le 17 octobre, un officier de justice envoyé par le tribunal, Kashmir Singh, Anoop Singh et un autre ami ont localisé Harjit au centre d'interrogatoire de Mal Mandi, à Amritsar. De l'extérieur ils ont aperçu Harjit debout près d'une fenêtre : il était nu et menotté.

Plus d'une demi-heure s'est écoulée avant que le policier de service ne les laisse entrer pour perquisitionner. Quand ils ont finalement pu pénétrer dans la cellule d'Harjit, ils l'ont trouvée

vide. Ses menottes étaient accrochées à une barre de fer et un homme nettoyait le sol de la cellule.

Kashmir a présenté plusieurs requêtes au tribunal, qui a ordonné à la police de lui amener Harjit. La police n'en a rien fait. Au cours des audiences suivantes, les policiers ont réitéré leur version - à savoir qu'Harjit avait été tué au cours d'une attaque par des militants sikhs. Harjit n'a toujours pas été retrouvé. Kashmir Singh dit qu'il a vu Harjit pour la dernière fois le 9 septembre 1993 à Kapurthala, et des amis l'auraient vu pour la dernière fois les 7 et 21 mars 1994 à Amritsar.

SOUTIEN

Dans son combat pour retrouver Harjit, Kashmir Singh a parcouru le monde entier afin d'attirer l'attention sur le sort de son fils. Lorsqu'il est venu à la section britannique d'AI en mai 1994, il a parlé de ce long combat - et a été interviewé par la rédaction du ****Bulletin international**** - interview que nous reproduisons intégralement ci-après. Son exposé a permis de mieux comprendre les énormes obstacles et pressions d'ordre personnel rencontrés par ceux qui recherchent leurs proches "disparus" au Pendjab.

Kashmir Singh a conclu son exposé à Londres en ces termes : «La police m'a harcelé, directement et indirectement ; il y a presque deux ans de cela, et en parcourant des centaines et des centaines de kilomètres au Pendjab à la recherche de mon fils, j'ai découvert que ce qui est arrivé à ma famille n'est pas un incident isolé. J'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles des enfants, des femmes et des personnes âgées que les forces de sécurité ont torturés.

«Sans le formidable soutien et l'immense bonne volonté des membres d'AI et de la communauté internationale à notre égard, je suis certain que la police nous aurait soit totalement éliminés, soit brisés à tel point que nous aurions dû cesser de rechercher Harjit.»

Au vu de la réaction décevante à une publication d'AI en décembre 1993, l'organisation a enjoint le Gouvernement indien de s'occuper sérieusement des quelque 200 cas de "disparus" au Jammu-et-Cachemire et au Pendjab.

Kashmir Singh, 52 ans, vivait au quotidien avant la "disparition" de son fils, Harjit. Du jour au lendemain, sa vie a été bouleversée. Son seul but maintenant est de retrouver Harjit. Dans l'entretien ci-dessous, il décrit ce qu'il lui en coûte. Harjit est l'un des cas décrits dans la campagne d'AI contre les assassinats politiques et les "disparitions". Kashmir (ci-contre, à droite) parcourt le monde pour essayer d'attirer l'attention sur la "disparition" d'Harjit.

Qu'avez-vous ressenti en apprenant que la police avait forcé Harjit à descendre de l'autobus pour l'emmener ? Étiez-vous en colère, préoccupé ? Sans doute saviez-vous ce qui pouvait arriver ?

La nouvelle m'a bouleversé. Je connaissais tant de cas où cela s'était produit. En réalité la majorité des gens sont tués, fort peu sont relâchés. Mon cœur s'est arrêté de battre. Les mots me manquent pour expliquer ce que j'ai ressenti.

J'ai lu que des policiers étaient en fait venus vous remettre ses cendres. Les avez-vous crues ?

Ils m'ont remis les cendres de quelqu'un. Je n'étais pas convaincu que ce fussent celles de Harjit. Même à cet instant-là, j'ai dit que ce n'étaient pas ses cendres et que je n'en voulais pas.

Votre réaction a-t-elle causé quelque gêne aux policiers ?

A cet instant, ils se tenaient là avec les cendres, debout, et moi aussi, et je me disais que mon fils n'avait rien fait de mal, qu'il n'était impliqué dans rien et qu'il n'y avait aucune raison de le tuer. J'ai téléphoné à divers fonctionnaires qui ont refusé de me parler et raccroché. Ils ne voulaient pas répondre à mes questions. L'un d'eux a dit qu'on ne reverrait plus Harjit, ce qui m'a donné à penser qu'il était encore en vie ; j'étais convaincu qu'il n'était pas mort.

Toute cette situation m'a mis dans un état de grande colère et de frustration. Une somme d'argent avait été versée pour le faire libérer et ils en avaient tiré profit. Je savais qu'Harjit n'était pas mêlé à quoi que ce soit et qu'il avait été enlevé par représailles.

Comment cela a-t-il affecté votre famille ?

Ma famille en a été très affectée. Tous ont été gravement malades et affaiblis par le chagrin, et ils ne cessent de pleurer encore maintenant.

Vous avez sans doute pensé parfois que ce n'était qu'un cauchemar, et que vous deveniez fou ?

Il est évident qu'à présent j'ai admis le fait de sa "disparition". Mais je ne peux accepter qu'on ait pu le tuer. J'ai beaucoup de chagrin parfois, mais cela est arrivé dans tout le Pendjab à des milliers de jeunes qui ne sont pas revenus. Je sais que cela continue. Je sais que je ne suis pas le seul.

Le stress d'affronter les tribunaux et la bureaucratie a dû être très éprouvant ?

Au début j'avais quelque espoir, mais maintenant, après tant d'actions en justice, je pense qu'on ne peut rien faire et alors je désespère.

Parlez-nous du moment où vous avez vu Harjit vivant à Mal Mandi.

Je me suis réjoui dès l'instant où je l'ai aperçu, mais je ne m'attendais pas à ce qu'il soit si difficile d'entrer pour le voir.

Dès qu'Harjit m'a aperçu j'ai vu qu'il pensait être relâché. Nous ne nous sommes pas rendu compte qu'il y aurait des problèmes. Quand nous avons pu finalement voir l'intérieur de la cellule, il venait sûrement de la quitter quelques secondes auparavant. Harjit s'y attendait sans doute car il nous a fait signe d'aller sur le côté du bâtiment.

Du dehors, pouviez-vous voir à l'intérieur de la cellule ?

Oui, nous avons vu de l'extérieur qu'il n'y était plus, il ne restait que ses menottes.

Quelle a été la réaction de ceux qui vous accompagnaient ?

Un officier de justice voit cela tout le temps. Qu'est-ce que cela pouvait lui faire ? S'il avait agi plus promptement on aurait peut-être pu faire quelque chose, mais il se préoccupait de sa propre sécurité.

A votre avis, comment Harjit réagit-il dans cette situation ?

Harjit est quelqu'un de vigoureux, mais il doit tout de même avoir peur après tant de temps. Il était doté d'une grande force physique et s'est défendu quand la police l'a contraint à descendre de l'autobus. Il ne s'est pas laissé faire sans opposer de résistance.

Cela a-t-il affecté votre confiance dans la police et le système judiciaire ?

Nous n'avons jamais eu confiance dans la police.

A cause de ce qui se passait autour de vous ?

J'ai déjà vu des choses similaires - peut-être aurait-il été relâché si le tribunal avait dépêché deux envoyés au lieu d'un seul.

Avez-vous essayé d'appeler Harjit et d'attirer son attention lorsque vous l'avez vu dans la jeep, et ailleurs ?

J'ai eu peur des conséquences. Quand la police ne nous surveillait pas, je lui faisais signe que je savais qu'il était là.

Quand avez-vous vu Harjit pour la dernière fois ?

En ce qui me concerne le 4 septembre 1993, et il a été vu pour la dernière fois en mars dernier.

Qu'est-ce qui vous fait espérer qu'Harjit va être relâché après tant de temps ?

Naturellement je dois continuer à lutter dans l'espoir qu'il se passera quelque chose.

Cela doit être une grande épreuve pour vous personnellement ?

Des gens l'ont vu, d'autres savent ce qui s'est passé - le fait que d'autres soient au courant est très important.

Avez-vous le temps de travailler, cela doit être très difficile ?

J'y consacre tout mon temps après le travail et je me suis souvent absenté. Je me lève à 4 heures du matin et me rends à mon travail à 9 heures. Après le travail, à partir de 17 heures, je continue mes recherches.

Avez-vous le soutien de votre communauté ?

Je n'en ai pas parlé, car si les gens étaient au courant, la police pourrait avoir vent de ce que nous faisons. Aussi je ne peux pas demander leur appui ; je n'en parle même pas à ma propre famille.

Avez-vous été victime de harcèlement : avez-vous été l'objet de menaces ou sévices ?

Avant l'enlèvement d'Harjit, ils sont venus chez moi et ont menacé de tuer ma famille. Depuis lors il n'y a pas eu de menaces directes. On a essayé de m'attaquer, mais la chance et une bonne synchronisation m'ont permis de leur échapper. C'étaient des policiers ou des hommes de main. Il m'est parfois difficile de distinguer entre la police et ceux qui n'en font pas partie : ils sont indissociables et travaillent ensemble.

Etes-vous inquiet au sujet de vos autres enfants ?

Oui, je m'inquiète pour eux, bien entendu. J'ai marié ma fille pour que quelqu'un la protège. Maintenant elle vit très loin dans un lieu où elle est en sûreté : je ne veux pas donner de détails. Je dois aussi faire très attention pour mon autre fils.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la mort d'Anoop ? [Un ami d'enfance d'Harjit qui participait aux recherches et qu'on a retrouvé mort dans des circonstances suspectes.]

Ils ont tenté d'enlever Anoop en deux ou trois occasions : une fois, dans un village, mais des amis l'accompagnaient et sont venus à son aide. Une autre fois, on a essayé de l'enlever devant le tribunal. C'était un homme vigoureux. Manifestement il y avait eu lutte, le bracelet sikh qu'il portait lui avait entamé le bras droit. Cette fois-là, il avait réussi à leur échapper et s'était précipité à l'intérieur du tribunal.

Avez-vous été l'objet de tentatives d'enlèvement ?

Ils ont essayé mais je ne me suis pas laissé faire. Je connais un certain nombre de gens et suis toujours accompagné. Quand j'étais seul je prenais soin de rester sur ma motocyclette. Une fois j'ai vu des gens faire le tour de l'office de l'électricité où je travaillais, mais ils ne se sont pas approchés de moi.

Votre foi est-elle pour vous une source d'espoir ?

J'ai du respect pour toutes les religions et je trouve beaucoup d'espoir et de motivation dans ma foi. Elle compte beaucoup pour moi.

Pouvez-vous résumer de quelle façon tout cela a affecté votre vie ?

Je suis physiquement affaibli, mais je n'ai pas perdu mes forces intellectuelles et affectives et je ne renoncerai pas à lutter pour mon fils. Je ne dévie pas d'un pouce dans toute cette affaire. Ma vie a beaucoup changé. Au début je menais une existence normale d'homme marié, et maintenant c'est un long combat. Mais je suis également prêt à poursuivre ma lutte pour tous les autres "disparus".

Du prisonnier au militant

Myroslav Marynovytch est un ancien prisonnier d'opinion qui était emprisonné en 1977 pour avoir contesté l'idéologie soviétique. Journaliste et enseignant, il écrit sur la religion, la politique et les droits de l'homme. Ses articles sont largement publiés en Ukraine, où il donne aussi des cours sur l'histoire de la chrétienté. Il parle ci-dessous de son emprisonnement et de son activité en faveur des droits de l'homme en Ukraine depuis sa libération.

Comment avez-vous commencé à vous intéresser aux droits de l'homme ?

J'ai fait partie d'AI en 1977 - mais pas en tant que membre ; en tant que prisonnier d'opinion ! Je faisais partie du groupe de surveillance d'Helsinki, l'un des groupes d'Helsinki qui existaient dans l'ancienne Union soviétique. Notre seul crime a été d'introduire dans notre société une idée divergeant de l'orthodoxie étatique. Nous nous efforcions de défendre les artistes et écrivains persécutés par le Gouvernement soviétique et nous avons été incarcérés.

Comment avez-vous été arrêté ?

C'était étrange. Cela s'est produit tôt le matin, en 1977 ; quelqu'un a frappé à la porte et a dit : «un télégramme, un télégramme ! ». J'ai ouvert et 20 membres du KGB sont entrés : ainsi a débuté mon arrestation.

Vous y attendiez-vous ?

Je savais que j'allais être arrêté. Il y avait déjà six mois que notre action avait commencé - de novembre 1976 à avril 1977 - et chaque jour je m'attendais à être arrêté, chaque jour ; la pression psychologique que nous subissions, mes amis et moi, était très forte. Une voiture spéciale stationnait près de chez moi chaque matin, une Volga noire. Quand je sortais, les phares s'allumaient, et j'avançais dans ce faisceau de lumière - vous voyez donc qu'il existait une grande diversité de moyens de pression psychologique.

Quelles étaient vos conditions de détention ?

Ce n'était plus l'époque du régime carcéral stalinien, elles étaient bien meilleures que celles des années 30, 40 et 50 mais il y avait de fortes pressions psychologiques. Le camp où je me trouvais dans l'Oural était très petit - il n'y avait que 60 prisonniers et plus de cent persécuteurs, ou surveillants, chargés des détenus : chaque personne faisait l'objet d'un contrôle très strict et cette pression psychologique était difficile à supporter.

Comment avez-vous réagi à cela ?

Il s'agissait tout simplement de continuer à vivre. On s'efforce de trouver un moyen d'agir en être humain dans toute situation. Les prisonniers étaient un groupe très soudé : nous étions très proches les uns des autres et unis dans une lutte commune. On nous enfermait parfois dans un cachot.

Pouvez-vous nous parler de votre exil au Kazakhstan ?

L'exil faisait partie de la sentence. Le KGB avait trouvé un lieu très éloigné de la civilisation. La règle était que vous ne pouviez aller au-delà d'un rayon de 30 km du lieu de résidence, et le village le plus proche se trouvait à 50 km !

Avez-vous été torturé ?

Je n'ai pas été torturé moi-même, mais je sais que mes amis ont été battus. Nous avons tous subi des tortures psychologiques et cela peut être très dur. On peut vous dire par exemple : "Votre femme est très malade. Si vous écrivez des excuses aux autorités on vous permettra de voir votre femme pour la dernière fois. Vos enfants seront placés dans un foyer." L'approche du KGB changeait selon le cas individuel. Ma famille était soumise à un contrôle strict mais n'a pas été directement touchée, mais les familles de beaucoup de mes amis ont été persécutées.

Le groupe d'AI en Avignon a pris votre cas en charge. Le saviez-vous à l'époque?

Je n'ai pas reçu de lettres des membres d'AI en prison de sorte que je ne connaissais pas AI alors, mais au Kazakhstan j'ai reçu de nombreuses lettres du monde entier et notamment d'Avignon, et c'est ainsi que j'ai appris mon adoption par Amnesty. Le groupe d'Avignon m'a invité en France à mon retour en Ukraine. Je suis rentré en 1987 et j'ai été leur invité en 1990.

Quel souvenir gardez-vous de votre séjour en France?

Ce fut une époque merveilleuse car c'était ma première rencontre avec les gens d'Amnesty - ce sont des gens tout à fait à part - ce sont les mêmes partout, sans différence de pays - généreux et spontanés ; ils ont été très chaleureux envers moi.

Ce séjour vous a-t-il incité à fonder un groupe en Ukraine?

Oui. Notre groupe a été créé en mars 1991. C'était le premier groupe en Ukraine ; il y a maintenant des groupes dans d'autres villes mais le nôtre est le seul groupe reconnu par le Secrétariat international. [Depuis l'interview un autre groupe a été reconnu en Ukraine.]

Quelles difficultés ont accompagné la création du groupe d'Ukraine ?

Notre travail est très dur en Ukraine en raison de la gravité de la crise économique. Les gens sont dans une situation très difficile et c'est pourquoi ils ont également besoin d'aide. Ils trouvaient étrange que nous souhaitions aider des gens hors de l'Ukraine plutôt que dans le pays même. Mais mon cas est un exemple d'une telle aide, puisque personne ne pouvait nous aider en Ukraine à l'époque. Maintenant c'est notre tour d'aider le reste du monde, au-delà de l'Ukraine.

Combien de membres avez-vous dans votre groupe d'Ukraine ?

Vingt-huit dans notre groupe et plus d'une centaine dans l'ensemble du pays, mais ce ne sont pas tous des membres pleinement mûrs et formés à Amnesty International. J'espère que nous pourrons faire évoluer cet état de choses à l'avenir.

Comment voyez-vous l'avenir des droits de l'homme en Ukraine?

Je pense que les gens doivent comprendre que le concept des droits de l'homme n'est pas une idée occidentale. Or ils pensent encore ainsi. Ils ne comprennent pas que les droits de l'homme sont le meilleur moyen de résoudre les problèmes sociaux. Il est très difficile pour les gens de ce pays de comprendre cela, car nous avons eu en Ukraine 70 années de régime communiste et la première réaction, durant cette époque, était toujours le recours à la force, à la violence. C'est un réflexe qu'il nous faudra dépasser.

Légendespage 3

Harjit Singh, "disparu" au Pendjab en avril 1992.

page 5

**«Ils m'ont remis les cendres de quelqu'un. Je n'étais pas convaincu que ce fussent celles de Harjit. Même à cet instant-là, j'ai dit que ce n'étaient pas ses cendres et que je n'en voulais pas.»

Bottom of page 5

Je ne renoncerai pas à lutter pour mon fils

page 6

Myroslav Marynovytch, ancien prisonnier d'opinion, est maintenant président d'un groupe d'AI en Ukraine.